



JNE Ceepame-Annecy
8 juin 2023

Expérimentation

Filière infirmière puéricultrice

HUS-UNISTRA

Auteur :

Anne DANNENMULLER, *Directrice adjointe IFP*



Institut de Formation en Puériculture / Filière diplôme d'Etat de puéricultrice

LES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG



Sommaire

1 Introduction/Objectifs

2 Cheminement du projet
Différentes étapes

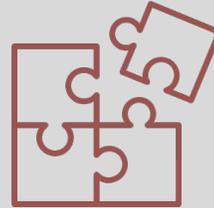
3 Schématisation
du parcours
universitaire

4 Conclusion

Le projet d'expérimentation est une co-construction entre :



La Faculté de médecine,
maïeutique et sciences pour la
santé de l'Université de
STRASBOURG



L'institut de formation en
puériculture des Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg

Objectifs



Développer des compétences professionnelles, des expertises au service de l'enfant et de sa famille



Développer la recherche appliquée en puériculture



Valoriser l'interprofessionnalité en renforçant les échanges entre les formations de puéricultrice, de maïeutique et des infirmiers en pratique avancée



Former des puéricultrices diplômées d'Etat sans prolongation de formation

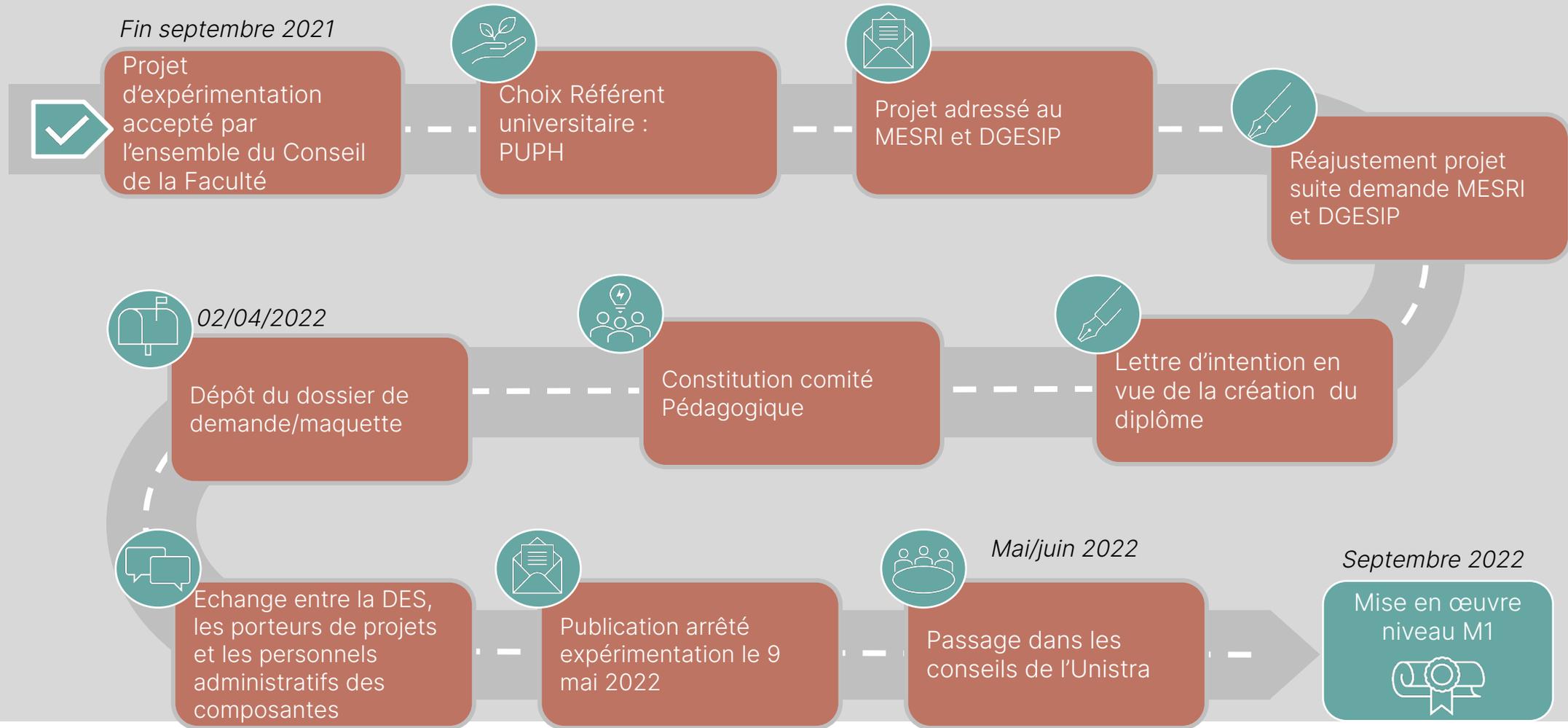


Inscrire l'année de formation actuelle dans le système LMD en capitalisant des ECTS en vue de l'obtention d'un niveau Master 1



Créer un parcours d'expertise en puériculture (en hospitalier ou extra hospitalier) à l'issue du diplôme d'Etat de puéricultrice en vue de l'obtention d'un Master 2.

Cheminement du projet : différentes étapes



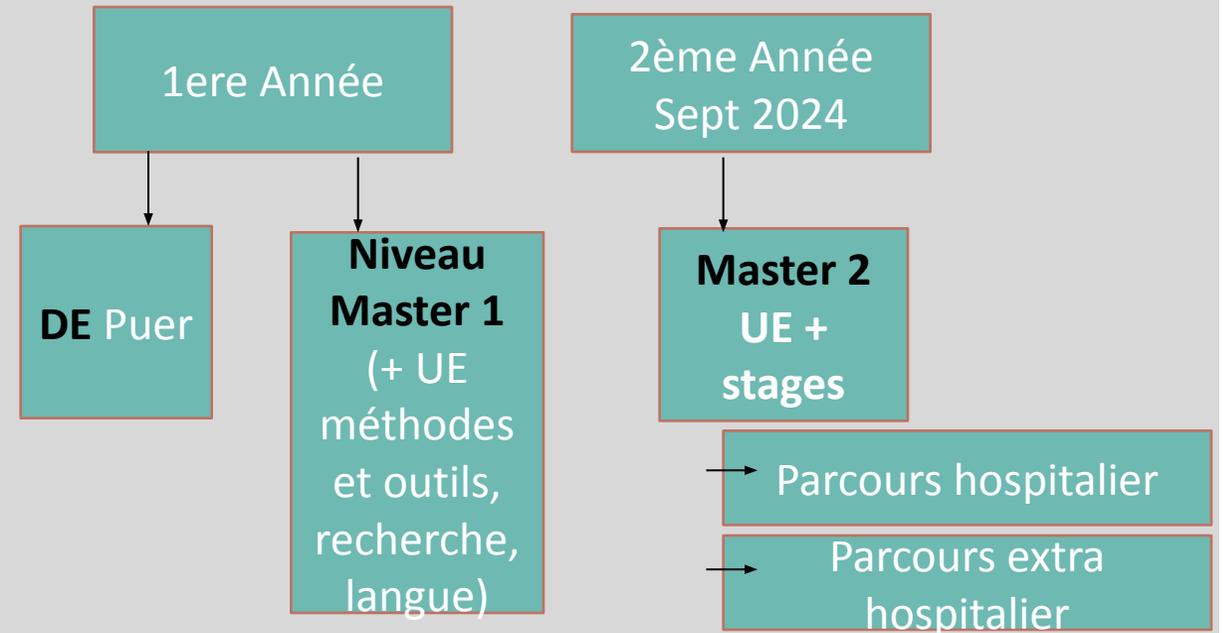
Schématisation du parcours universitaire



Aujourd'hui



Evolution vers Master 2 en puériculture



Éléments d'adaptation en M1 2022/2023



Organisation

- 2022/2023 : sélection (cf arrêté 1990)
- Durée de formation : 1 an
- Commission d'Attribution des Crédits
- Collaboration avec les partenaires de l'université
- Co construction de séquences pédagogiques communes IPDE/IPA/SF
- Mise à disposition des outils universitaires étudiants et éq. pédagogique (recherche doc, Biblio univ., plateforme numérique de l'UNISTRA)



Principes pédagogiques

- Renforcement des mutualisations de cours avec les étudiants en maïeutique
- Initiation de mutualisation de cours avec les étudiants IPA (CM, TD)
- Introduction de l'anglais
- Réalisation d'une UE méthodes et outils
- Renforcement de la recherche (UE dédiée)



Méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Distanciel synchrone et asynchrone
- CM, TD Simulation/ IPDE/IPA/SF
- Plateforme e-learning Anglais
- TD d'anglais à l'université
- Plateforme nationale PIX
- Travail personnel

Éléments d'adaptation en M1 : 2023/2024



Organisation

- Evolution de la sélection (Dossier motivé et entretien)
- Transformation du projet professionnel en mémoire de recherche



Principes pédagogiques

- Appréciation des aptitudes et motivation à l'entrée en formation
- Renforcement de la mutualisation de cours avec les étudiants IPA (UE recherche commune)



Méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Distanciel synchrone et asynchrone
- Travail personnel

Perspectives Master 2. Rentrée 2024?



Organisation

- Sélection sur la base d'un projet professionnel argumenté et d'un entretien
- Validation des acquis
- Durée de formation : 1 an
- UE et stage
- Attribution d'ECTS et obtention d'un Master



Principes pédagogiques

- Tronc commun d'enseignement théorique
- Parcours de stage différencié :
 - ✓ hospitalier : expertise clinique pédiatrique et néonatale
 - ✓ extra hospitalier : expertise promotion de la santé /protection de l'enfance/management
- Mémoire de recherche en lien avec le parcours de stage choisi



Méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Distanciel synchrone et asynchrone

Conclusion



Étudiant

- Carte d'étudiant □ Accès aux ressources documentaires de l'Université, services du CROUS...
- Enrichissement des connaissances
- Projection possible dans un parcours doctorant



Équipe pédagogique

- Inscription dans une dynamique de changement
- Enrichissement des connaissances
- Développement de nouvelles pratiques pédagogiques
- Collaboration avec l'Université



Retour réflexif

- Etudiants : information de l'expérimentation le jour de la rentrée
- Pas de modification du champ de compétences/activités des IPDE
- Convention non signée à ce jour

Références réglementaires

Décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Merci pour votre
attention!

